

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Icon Infiltrant

Date de révision: 27/11/2024

Code du produit: G000067

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Icon Infiltrant

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

pour usage dentaire uniquement

Utilisations déconseillées

les femmes enceintes ou qui allaitent ne doivent pas travailler avec des substances dangereuses

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	DMG Chemisch-Pharmazeutische Fabrik GmbH		
Rue:	Elbgaustraße 248		
Lieu:	D-22547 Hamburg		
Téléphone:	+49. (0) 40. 84006-0	Téléfax: +49. (0) 40. 84006-222	
E-mail:	info@dmg-dental.com		
Internet:	www.dmg-dental.com		

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**Eye Irrit. 2; H319
Skin Sens. 1; H317

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**Triethylene glycol dimethacrylate
Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid
1,3-Propanediol, 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-, polymer with oxirane, 4-(dimethylamino)benzoate
méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle**Mention** Attention
d'avertissement:**Pictogrammes:****Mentions de danger**H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**Conseils de prudence**P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Icon Infiltrant		
Date de révision: 27/11/2024	Code du produit: G000067	Page 2 de 12

Étiquetage particulier de certains mélanges

Contient < 1 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
109-16-0	Triethylene glycol dimethacrylate			75 - < 80 %
	203-652-6		01-2119969287-21	
	Skin Sens. 1B; H317			
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid			15 - < 20 %
	500-066-5		01-2119489900-30	
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3; H319 H317 H412			
2067275-8 6-7	1,3-Propanediol, 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-, polymer with oxirane, 4-(dimethylamino)benzoate			< 1 %
	Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 4; H317 H413			
80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle			< 1 %
	201-297-1	607-035-00-6	01-2119452498-28	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H225 H315 H317 H335			
110-82-7	cyclohexane			< 0,1 %
	203-806-2	601-017-00-1		
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H225 H315 H336 H304 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
109-16-0	203-652-6	Triethylene glycol dimethacrylate	75 - < 80 %
	dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg		
28961-43-5	500-066-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	15 - < 20 %
	dermique: DL50 = >13200 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg		
80-62-6	201-297-1	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle	< 1 %
	par inhalation: CL50 = 29,8 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg		
110-82-7	203-806-2	cyclohexane	< 0,1 %
	par inhalation: CL50 = >32,88 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Icon Infiltrant

Date de révision: 27/11/2024

Code du produit: G000067

Page 3 de 12

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour le nettoyage**

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

Préventions des incendies et explosion

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Icon Infiltrant		
Date de révision: 27/11/2024	Code du produit: G000067	Page 4 de 12

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pour usage dentaire uniquement

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
128-37-0	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	-	10		VME (8 h)	
110-82-7	Cyclohexane	200	700		VME (8 h)	
		375	1300		VLE (15 min)	
80-62-6	Méthacrylate de méthyle	50	205		VME (8 h)	
		100	410		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
DNEL type				
109-16-0	Triethylene glycol dimethacrylate			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	48,5 mg/m³	
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	13,9 mg/kg p.c./jour	
28961-43-5 Propylidynetrimeanol, ethoxylated, esters with acrylic acid				
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	16,2 mg/m³	
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,8 mg/kg p.c./jour	
80-62-6 méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle				
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	208 mg/m³	
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	13,7 mg/kg p.c./jour	
Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	1,5 mg/cm²	
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	416 mg/m³	
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	348,4 mg/m³	
Salarié DNEL, aigu	dermique	local	1,5 mg/cm²	
128-37-0 2,6-Di-tert-butyl-4-methylphenol				
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	3,5 mg/m³	
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,5 mg/kg p.c./jour	

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
109-16-0	Triethylene glycol dimethacrylate	
Eau douce		0,016 mg/l
Eau de mer		0,002 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Icon Infiltrant

Date de révision: 27/11/2024

Code du produit: G000067

Page 5 de 12

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
	Milieu environnemental	
	Sédiment d'eau douce	0,002 mg/kg
	Sédiment marin	0,185 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	1,7 mg/l
	Sol	0,027 mg/kg
28961-43-5	Propylidynetrimeanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	
	Eau douce	0,002 mg/l
	Eau de mer	0 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,008 mg/kg
	Sédiment marin	0,001 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sol	0,006 mg/kg
80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle	
	Eau douce	0,94 mg/l
	Eau de mer	0,094 mg/l
	Sédiment d'eau douce	10,2 mg/kg
	Sédiment marin	10,2 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sol	1,48 mg/kg
128-37-0	2,6-Di-tert-butyl-4-methylphenol	
	Eau douce	0,000199 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,00199 mg/l
	Eau de mer	0,000199 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0996 mg/kg
	Sédiment marin	0,00996 mg/kg
	Sol	0,04769 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: incolore

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Icon Infiltrant

Date de révision: 27/11/2024

Code du produit: G000067

Page 6 de 12

Odeur:	caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	non applicable
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non applicable
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non déterminé

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Icon Infiltrant

Date de révision: 27/11/2024

Code du produit: G000067

Page 7 de 12

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
109-16-0	Triethylene glycol dimethacrylate				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	supplier SDS	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Souris	supplier SDS	
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat	supplier SDS/ ECHA	
	cutanée	DL50 >13200 mg/kg	Lapin	supplier SDS/ ECHA	
80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	supplier SDS	
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin	supplier SDS	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 29,8 mg/l	Rat	supplier SDS	
110-82-7	cyclohexane				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	ECHA	OCDE 401
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin	ECHA	OCDE 402
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >32,88 mg/l	Rat	ECHA	OCDE 403

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Triethylene glycol dimethacrylate; Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid; 1,3-Propanediol, 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-, polymer with oxirane, 4-(dimethylamino)benzoate; méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Autres informations**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Icon Infiltrant		
Date de révision: 27/11/2024	Code du produit: G000067	Page 8 de 12

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
109-16-0	Triethylene glycol dimethacrylate					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 32 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1,95 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	supplier SDS/ ECHA	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,2 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	supplier SDS/ ECHA	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 70,7 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	supplier SDS/ ECHA	
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 >1000 mg/l ()	3 h	Boue activée	supplier SDS/ ECHA	
80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h		supplier SDS	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 110 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum	ECHA	
	Toxicité pour les poissons	NOEC 9,4 mg/l			supplier SDS	OCDE 210
	Toxicité pour les algues	NOEC >110 mg/l		Selenastrum capricornutum	supplier SDS	OCDE 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 37 mg/l		Daphnia magna (puce d'eau géante)	supplier SDS	OCDE 202
110-82-7	cyclohexane					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 0,925 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,9 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA	

12.2. Persistance et dégradabilité
Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
109-16-0	Triethylene glycol dimethacrylate			
	OCDE 301B	85%		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
2067275-8 6-7	1,3-Propanediol, 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-, polymer with oxirane, 4-(dimethylamino)benzoate			
	OCDE 301B	51%	28	
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			
80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle			
	OCDE 301C	94%	14	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Icon Infiltrant

Date de révision: 27/11/2024

Code du produit: G000067

Page 9 de 12

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
110-82-7	cyclohexane			
		77%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
109-16-0	Triethylene glycol dimethacrylate	2,3
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	2,89
2067275-8 6-7	1,3-Propanediol, 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-, polymer with oxirane, 4-(dimethylamino)benzoate	>4
80-62-6	méthacrylate de méthyle; 2-méthylprop-2-énoate de méthyle; 2-méthylpropénoate de méthyle	1,38
110-82-7	cyclohexane	3,44

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Icon Infiltrant

Date de révision: 27/11/2024

Code du produit: G000067

Page 10 de 12

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation:

Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Abréviations et acronymes**

Flam. Liq: Liquides inflammables

Asp. Tox: Danger par aspiration

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Irrit: Irritation oculaire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Icon Infiltrant

Date de révision: 27/11/2024

Code du produit: G000067

Page 11 de 12

UN: United Nations
CE/CEE: Communauté européenne/Communauté économique européenne
UE: Union européenne
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
Facteur M: Facteur de multiplication
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
DGR: Dangerous Goods Regulations
ICAO: International Civil Aviation Organization
TI: Technical Instructions
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
SVHC: Substance of Very High Concern
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Icon Infiltrant

Date de révision: 27/11/2024

Code du produit: G000067

Page 12 de 12

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)